

## **ATELIER 4**

### **Partie 1 Modèle d'intégration développé pour les camps de jour aux Îles-de-la-Madeleine et**

### **Partie 2 Programme SOS intégration dans les Laurentides**

---

#### **Première partie : modèle d'intégration développé pour les camps de jour aux Îles-de-la-Madeleine**

---

**Conférencière :**

**Madame Denise Landry, chargée de projet Regroupement loisir des Îles-de-la-Madeleine**

#### **Résumé de la présentation**

Il s'agit d'un modèle d'accompagnement pour les camps de jour du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Le projet en lien avec le modèle s'intitule « Des vacances qui font du bien ! » Le projet assure la participation des enfants et jeunes ayant des incapacités significatives et persistantes, d'ordre intellectuel, physique, neurologique et autres, et ce, avec un accompagnement individualisé aux camps de jour pour les cinq à 12 ans et aux loisirs estivaux pour les 13 à 21 ans. Le projet rejoint deux grands besoins : le besoin de la clientèle et le besoin des familles.

Les retombées du projet sont nombreuses, et ce, à tous les niveaux. Pour les enfants et les jeunes en intégration, on retrouve une amélioration de la santé, du bien-être, du développement, l'exploration d'un nouvel environnement et la découverte de nouveaux intérêts. Pour les familles, ce projet apporte un soutien à la conciliation travail-famille, apporte des moments de répit, permet de garder les jeunes dans leur village et les familles sur le territoire. Le projet a aussi des retombées chez les jeunes et enfants du régulier : acceptation et ouverture à la différence. Pour les accompagnateurs, ce projet devient un milieu d'apprentissage enrichissant et permet de confirmer l'orientation de leur choix d'études. Au niveau des organismes, le projet permet une continuité des services ainsi qu'une constance dans le suivi du plan d'intervention ou du plan des services individualisés.

Les principaux défis sont le financement et l'embauche. Au total, trois enjeux sont ressortis de ce projet :

- Reconnaissance des besoins des familles vivant en milieu rural afin que ce modèle de partenariat intersectoriel puisse être suivi sur le territoire et implanté dans d'autres régions;

- Consolidation de l'accès au loisir pour les enfants et des jeunes ayant des besoins particuliers;
- Concertation interministérielle afin de bonifier ou de mettre en place de nouvelles mesures gouvernementales en lien avec les politiques de soutien aux familles, de participation sociale et d'accompagnement au loisir et au sport pour les enfants et les jeunes ayant des incapacités.

---

## **Deuxième partie : programme SOS Intégration**

---

### **Conférencier :**

**Monsieur Bernard Oigny, Directeur général ARLPH des Laurentides**

### **Résumé de la présentation**

Le programme SOS Intégration est un partenariat entre les villes et les municipalités, quelques organismes communautaires et l'ARLPH afin de faciliter l'inclusion d'enfants vivant une situation de handicap dans les camps de jour municipaux et communautaires. Il a permis de contribuer grandement au maintien et à l'intégration des jeunes ayant des limitations dans les camps de jour municipaux pour le territoire des Laurentides. Le programme est issu d'une rencontre de concertation entre l'ARLPH Laurentides et l'ALMLL qui a eu lieu le 12 décembre 2012. La problématique était liée à l'intégration des enfants handicapés dans les camps de jour des villes et municipalités. L'un des enjeux est la mobilisation des villes dans la compréhension de l'accompagnement. Le programme s'adresse aussi à des jeunes pouvant adopter un comportement dérangeant et envahissant pour un groupe en camp de jour. 6 catégories de comportements ont été sélectionnées comme défis :

- Agression;
- Automutilation;
- Destitution;
- Perturbation;
- Stéréotypie / autostimulation;
- Alimentaire.

---

## Période de questions

---

### *Comment ne pas s'y perdre avec les demandes d'intégration en camp de jour ?*

Cela implique qu'il faut y travailler sur toute l'année. Il est important d'accorder une place prépondérante au partenariat. De plus, bien qu'il existe une volonté individuelle, on doit retrouver une volonté commune pour pouvoir perdurer dans le temps.

### *Qui sont les partenaires ?*

Les CIUSSS, CISSS et leurs institutions (CRDI, CRDP, CLSC). On retrouve aussi le milieu scolaire qui comprend les intervenants des jeunes, les directeurs d'école et les commissions scolaires. De plus, il y a les ARLPH.

### *Quelles actions faut-il mettre en place ?*

Il faut sensibiliser les partenaires multiples sur la réalité des camps de jour et l'intégration. Il faut aussi formaliser des mécanismes de collaboration en continuité et en complémentarité en posant le jeune et la famille au cœur des démarches. Les familles doivent être mieux outillées. Il faut uniformiser la formation FACC de l'AQLPH. Il faut mieux comprendre les contraintes excessives, les accommodements raisonnables et en démystifier les craintes. Une offre de services positive doit être faite pour éviter la rupture scolaire. Finalement, il faut poursuivre le partage de l'expertise des pratiques inspirantes en camp de jour.